



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question au Gouvernement n° 3485

Texte de la question

FERMETURE DE L'USINE PENTAIR DE HAM

M. le président. La parole est à M. Stéphane Demilly, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Stéphane Demilly. Monsieur le Premier ministre, l'industrie de notre pays a perdu plus de 41 000 emplois en 2015. Et l'année s'est achevée sur une nouvelle annonce de suppression d'emplois par l'entreprise Pentair à Ham, dans la Somme.

Je veux ici vous en exposer la situation sous la forme d'une charade, que j'intitulerai la charade de l'inacceptable et de la provocation.

Mon premier a un carnet de commandes bien rempli, mon deuxième réalise près de 20 % de marge brute, mon troisième a donné, ces dernières semaines, quarante-six heures de travail hebdomadaire à ses salariés pour répondre à une forte demande, et mon quatrième compte, parmi ses plus importants clients, de nombreuses entreprises dont l'État est actionnaire.

Mon tout, monsieur le Premier ministre, est une usine qui va fermer ses portes au cœur de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie sans que le Gouvernement réagisse ! L'ironie de cette charade peut sembler choquante, mais elle n'est pas à la hauteur du cynisme dont ont fait preuve les dirigeants de ce groupe américain, qui, la veille du 25 décembre – vous entendez bien, du 25 décembre ! – ont annoncé en guise de cadeau de Noël aux 133 salariés de l'usine, à la stupéfaction générale, leur licenciement pur et simple.

Avec le président de la région, Xavier Bertrand, nous avons rencontré le comité de direction de ce groupe vendredi dernier. Nous lui avons fait part de notre totale incompréhension ainsi que du désarroi des salariés face à l'annonce de cette fermeture injustifiée du site de Ham et aux réductions d'effectifs envisagées sur ceux d'Armentières et de Saint-Ouen l'Aumône.

Le 18 janvier prochain, lors de la réunion du comité central d'entreprise, la direction va probablement confirmer cette fermeture, le jour même – autre ironie de l'histoire ! – où le Président de la République présentera son plan d'urgence pour l'emploi. Mais pour Ham, il sera trop tard !

Monsieur le Premier ministre, l'État-client a son mot à dire. Ne pas réagir, c'est cautionner cette fermeture ! Je vous en conjure, prenez l'initiative d'une rencontre en urgence avec les plus hauts responsables de ce groupe industriel, car une fois de plus, le 18 janvier, il sera trop tard ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et sur quelques bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

M. Sylvain Berrios. Ils sont sauvés !

M. Emmanuel Macron, *ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.* Monsieur le député, vous avez raison de souligner à quel point la décision qui a été annoncée le 15 décembre dernier par le groupe Pentair est de nature inacceptable. En effet, vous l'avez rappelé, les chiffres sont là : la viabilité économique de l'ensemble de ces sites productifs semble avérée, et l'engagement de l'ensemble des personnels y travaillant est une réalité.

Face à cette annonce, qu'allons-nous faire ? Trois choses. Premièrement, nous avons d'ores et déjà, avec le commissaire au redressement productif concerné et l'ensemble des services de Bercy, procédé à une analyse détaillée de la viabilité économique et industrielle de ces trois sites. Il s'agit du site de Ham, qui est donc menacé de fermeture, avec ses 132 salariés, et des sites d'Armentières et de Saint-Ouen l'Aumône qui, comme vous l'avez rappelé, pourraient être frappés par des suppressions d'emplois.

Nous avons convoqué la direction française du groupe, mais également engagé une série de contacts avec sa direction américaine, afin de demander des explications sur ces restructurations, qui s'inscrivent dans un plan d'ensemble qu'il a décidé de mettre en œuvre pour restructurer ses marques et ses sites productifs.

Dans le cadre de ce dialogue – que nous engagerons de manière très précise et transparente vis-à-vis de l'ensemble des élus concernés –, nous avons bon espoir de conduire le groupe à revisiter ses choix et à revenir sur ses décisions – et plus précisément les suppressions de postes qu'il a annoncées.

Deuxièmement, si le groupe devait confirmer ces décisions, la loi du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, dite loi Florange, lui impose de chercher un repreneur. D'ores et déjà, nous avons examiné l'ensemble des repreneurs potentiels, en particulier pour le site de Ham.

Il faut le faire dès maintenant, car si nous ne disposons d'aucune garantie, nous ne devons faire preuve d'aucun fatalisme : ces trois sites ont un avenir industriel.

Troisièmement, et vous l'avez relevé à juste titre, il ne s'agit pas que de la commande d'État. La filière amont du groupe Pentair est la filière chimique et énergétique. Nous avons, d'ores et déjà, pris contact avec l'ensemble des groupes énergéticiens afin qu'ils puissent prendre toutes leurs responsabilités et confirmer des commandes pour ces sites. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3485

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 janvier 2016](#)